



COMMUNE DE  
VIUZ EN SALLAZ

HAUTE-SAVOIE

DECISION DU  
N° DEC2026

*Objet :*  
*Audit financier de début de mandat*

Envoyé en préfecture le 10/07/2026  
Reçu en préfecture le 10/07/2026  
Publié le 10/07/2026  
ID : 074-217403112-20260710-DEC2026\_05-CC

SLO

Le Maire de la commune de Viuz-en-Sallaz

*VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales*

*VU la délibération du Conseil Municipal n°D2026\_040 du 20 mars 2026, donnant délégation au Maire, portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et L2122-23 du CGCT, et ce pour la durée du mandat*

**CONSIDÉRANT** que la commune souhaite être accompagnée dans le cadre d'une analyse financière rétrospective et prospective en début de mandat

**CONSIDÉRANT** la consultation en procédure adaptée auprès de 2 cabinets les 9 et 12 juin 2026

**CONSIDÉRANT** l'offre de l'agence STRATORIAL

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : de SIGNER avec la SARL STRATORIAL, sise à Grenoble (38000) 4 Place Robert Schuman, un contrat pour la réalisation de l'étude d'analyse financière rétrospective et prospective de début de mandat, pour un montant de 5 000 € HT soit 6 000 € TTC.

**Article 2** : de PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

**Article 3** : d'INFORMER le Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion, de la présente décision, qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au code général des collectivités territoriales.

Ampliation sera adressée à Madame la Préfète de Haute-Savoie.

**Article 4** : Le présent acte est susceptible, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Viuz-en-Sallaz, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Pour Extraît conforme  
A Viuz-en-Sallaz, le 10 juillet 2026  
Le Maire, Pascal POCHAT-BARON

Certifié exécutoire  
Télétransmission Préfecture le  
Publication le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
Stéphane COCHARD

